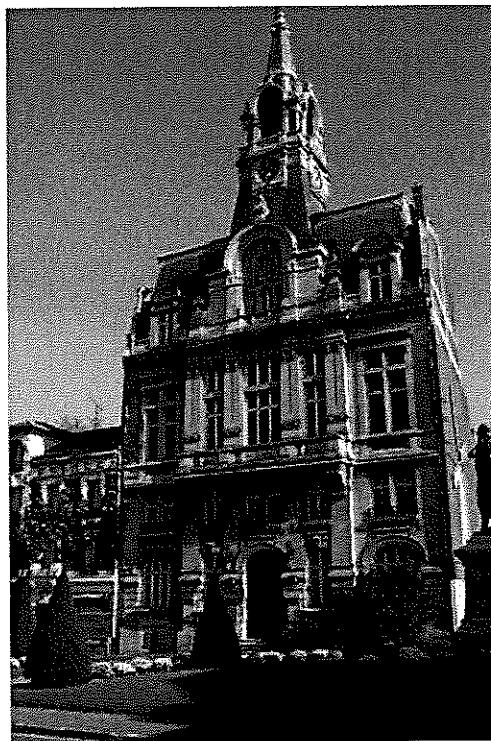




Débat d'Orientation

Budgétaire 2019



CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 12 MARS 2019

SOMMAIRE

Préambule

I – CONTEXTE NATIONAL

A/ Les prévisions macro-économiques du Projet de loi de Finances 2019 (PLF 2019) et orientations pour le Budget de l'Etat

B/ Les incidences du PLF pour les collectivités

- 1- Les concours financiers
- 2- La réforme de la Taxe d'habitation

C/ Les autres éléments contextuels

II – LES ORIENTATIONS 2019 ET LA STRATEGIE FINANCIERE (Budget principal)

A/ Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014

B/ Les orientations 2019

- 1 - Temps libre et espace Emile Luciani
- 2 - Culture, communication et informatique
- 3 - Cadre de vie, environnement, voirie et sécurité
- 4 - Solidarité et logement
- 5 - Urbanisme
- 6 - Relation avec le personnel
- 7 - Réussite éducative
- 8 - Développement économique, attractivité commerciale, tourisme et patrimoine

C/ La stratégie financière

- 1 - Les orientations en matière de recettes en 2019
- 2 - Les orientations en matière de dépenses en 2019
- 3 - Des résultats et un encours de dette qui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité

III – LES ORIENTATIONS 2019 ET LA STRATEGIE FINANCIERE **(Budget annexe eau potable)**

PREAMBULE

Obligations légales du DOB (débat d'orientation budgétaire)

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat en conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Objectifs du DOB

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Les données et supports utilisés pour la rédaction de ce document sont :

- Le support de préparation du DOB réalisé par la ville de Béziers
- Les éléments ressortant du projet de loi de finances 2019
- Les comptes de gestion du comptable public

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par l'équipe municipale et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2019, le budget principal et le budget annexe (eau potable).

Il est à noter qu'à compter de 2020, la ville n'aura plus de budget annexe. En effet, la compétence eau potable sera transférée à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

I – LE CONTEXTE NATIONAL

La loi de programmation des Finances publiques 2018 à 2022 a fixé une trajectoire prévoyant la réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public et du taux des prélèvements obligatoires.

Le projet de loi de Finances 2019 vient confirmer ces orientations.

Rappelons que sur le quinquennat, c'est une économie de 13 milliards € sur les dépenses de fonctionnement qui est attendue de la part de l'ensemble des administrations publiques locales, participant ainsi à la baisse de la dépense publique. Pour amener les collectivités à réduire ces dépenses, l'Etat a initié une démarche contractuelle dès 2018.

Au 1er juillet 2018, 229 collectivités sur 322 concernées, ont signé le contrat visant à respecter l'objectif d'évolution de la dépense locale, fixé à 1,2 % pour l'ensemble des communes, mais avec des possibilités de modulation pour tenir compte des spécificités locales. La ville de Ham n'est pas concernée par ce contrat.

Nous allons d'abord préciser les orientations du Budget de l'État avant de développer les incidences du PLF et de la loi de programmation, sur le budget de la ville.

A/ Les prévisions macro - économiques du Projet de loi de Finances 2019 (PLF 2019) et les orientations pour le budget de l'État

Le Budget de l'État pour 2019 est basé sur :

- une baisse du déficit public qui serait en deçà de la barre des 3% du PIB (Produit intérieur brut) pour la troisième année consécutive,
- la stabilisation de la dette publique, - une baisse du taux des prélèvements obligatoires qui serait de 44,2 % du PIB,
- un taux de croissance de 1,7 % comme en 2018,
- et un taux d'inflation estimé à 1,4 % en diminution par rapport au taux de 1,8 % estimé pour 2018.

B/ Les incidences du PLF pour les collectivités

1- Les concours financiers versés : dotations, compensations et autres

La dotation globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée aux communes. Elle comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et la dotation nationale de péréquation. L'enveloppe nationale consacrée à la DGF dans le PLF 2019 est de 26,953 Milliards €, pour 26,960 Milliards € dans la Loi de Finances 2018.

La dotation de solidarité urbaine devrait être en progression en 2019 puisque dans le PLF 2019, il est proposé d'augmenter de 90 millions €, l'enveloppe consacrée à cette dotation.

Les villes perçoivent aussi des allocations compensatrices pour les exonérations fiscales en matière de Foncier bâti et non bâti, ainsi que de Taxe d'habitation (personnes âgées de conditions modestes).

Dans le PLF 2019 l'enveloppe consacrée aux compensations d'exonérations de fiscalité locale est en progression de 5,8 %.

Au titre des autres crédits dont la ville de Ham bénéficie, il convient de signaler dans le PLF 2019 :

- la légère augmentation, par rapport à 2018, de l'enveloppe du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- la légère diminution des crédits pour la Dotation de Soutien à l'investissement local (- 45 millions).

2- La réforme de la taxe d'habitation

L'article 5 de la Loi de Finances pour 2018 a institué un dégrèvement permettant aux 80 % des foyers les plus modestes d'être progressivement dispensés d'ici 2020, du paiement de la taxe d'habitation.

Il concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorées de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire. En 2018, la cotisation de TH restant à charge pour ces foyers a été abattue de 30 %. En 2019, l'abattement sera de 65 %.

En ce qui concerne le produit fiscal TH, cette réforme devrait être sans incidence : la ville percevrait l'intégralité du produit attendu, l'Etat prenant en charge le paiement de la part correspondant au nouveau dégrèvement, dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017.

Le taux de TH et les abattements étant inchangés, le produit fiscal à percevoir devrait correspondre au produit attendu.

Dans le prolongement de cette réforme, c'est une refonte plus globale de la fiscalité locale qui est en préparation puisque la TH serait supprimée après 2020.

Le dispositif réformant la fiscalité locale devrait figurer dans un projet de loi de finances rectificatives au 1er semestre 2019 : c'est ce qu'avait indiqué le 1er ministre en proposant notamment que les « communes soient compensées de la suppression de la taxe d'habitation par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aujourd'hui affectée aux départements », que les départements « soient compensés de la perte de la taxe foncière par l'affectation d'une fraction d'impôt national » et que les groupements intercommunaux « se voient affecter des ressources dynamiques, cohérentes avec leurs compétences économiques ».

C) Les autres éléments contextuels

Les prix de l'énergie seront à la hausse en 2019.

Les taux d'intérêt sont restés bas en 2018 alors qu'une légère hausse était annoncée.

Les anticipations actuelles de taux pour 2019, prévoient une augmentation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022, c'est en tout cas l'hypothèse retenue dans le PLF 2019.

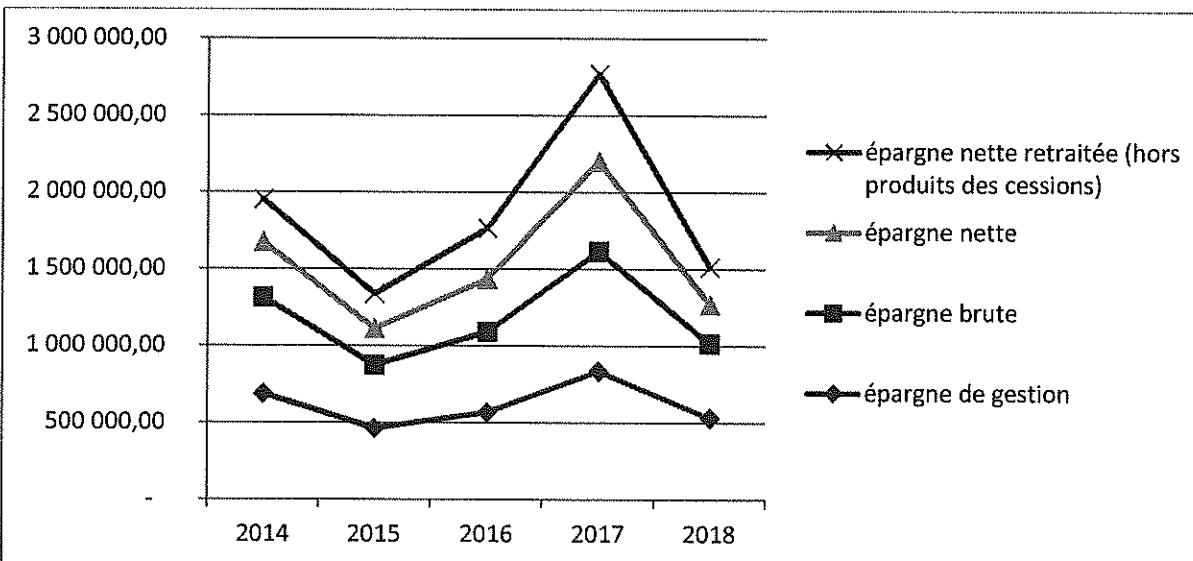
II – LES ORIENTATIONS 2019 ET LA STRATEGIE FINANCIERE **(Budget principal)**

A/ Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion (différence des recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt) moins les charges d'intérêt. Après le remboursement des dettes en capital, la Capacité d'Autofinancement nette représente le reliquat disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement (remboursement de la dette en priorité et pour le surplus les nouvelles dépenses d'équipement). Les dépenses de fonctionnement 2018 engendrent une importante diminution de la CAF.

Présentation de l'épargne nette de 2014 à 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	689 317,55	465 050,72	568 759,00	835 761,23	532 861,98
66111 intérêts de la dette	62 010,74	55 130,52	45 909,64	55 183,47	50 514,18
Epargne brute	627 306,93	409 920,20	522 850,36	780 577,76	482 342,80
1641 Remboursement capital de la dette	269 574,62	171 632,88	178 787,70	198 147,06	225 607,81
778 Produits des cessions d'immobilisation	78 601,22	12 900,00	13 790,38	11 732,92	14 000
CAF nette retraitée (hors produits des cessions)	229 830,97	238 727,32	310 715,71	120 667,78	70 289,10



B/ Les orientations 2019

Les orientations proposées pour l'année 2019 sont les suivantes :

1 – Temps libre et espace Emile Luciani

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Bouge ta santé • Projet de boulodrome • Espace de vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil citoyen de la jeunesse • Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) • Les Pass Loisirs • Projets d'animation de l'Espace Emile Luciani • Subventions aux associations • Point information jeunesse • 4^{ème} rencontres artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'espace Emile Luciani • Equipements pour le complexe Gaston Lejeune

Les travaux d'extension de l'espace Emile Luciani auront lieu en 2019. L'estimation des travaux s'élève à 135 000€ HT.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Astelle Architecture pour un coût 8 100,00€ HT soit 9 720,00€ TTC.

Subventions demandées : DETR, Contrat de ruralité et CAF

Fin des travaux prévue en fin d'année 2019

Les équipements du club de football :

La ville attend une subvention de 3 100€ de la ligue pour les équipements buts et bancs de touche réalisés en 2018 (17 000€). Ce montant apparaîtra en restes à réaliser au budget 2019.

A la même ligne budgétaire, il est proposé de réserver environ 20 000€ par an pour divers travaux. Un diagnostic structure relatif à la tribune est également prévu.

La labellisation « espace de vie sociale » est censée apporter des financements complémentaires versés par la CAF (montant inconnu à ce jour).

Une animatrice, recrutée en contrat d'avenir, a été stagiairisée depuis février 2019, ce qui engendre une augmentation de la masse salariale et la fin de l'aide de l'Etat relative aux contrats d'avenir.

Subventions versées aux associations :

Prévisions : 200 000€ dont 94 400€ à l'association Ham'anim et 20 000€ à l'association « Les épines et le sable » qui organise la plage et les festivités de Noël.

-Temps libre, activités : 2 450€ matériel : 400€

-Pass loisirs : 2 800€

-Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022

2 – Culture, communication et informatique

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Salons des peintres et des sculpteurs • Festival de l'humour • Festival des arts visuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec l'association des amis du château • Convention avec la FRMJC 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau site internet • Matériel informatique • Stand parapluie et éléments de

<ul style="list-style-type: none"> • Délicourt en fête • Fête de la musique • Saint Vaneng • Piaf et ses hommes • Fête du Patrimoine • Concert années 80 • Partenariat tripartite avec l'office culturel de Brouchy, de Gauchy, de Compiègne, la CCES et la ville en vue d'harmoniser et d'enrichir la proposition culturelle du territoire • Travail partenarial avec les associations culturelles du territoire à la mise en place de la prochaine saison • Volonté de diversifier les propositions culturelles sur la prochaine saison • Partenariat avec le PETR • Partenariat avec le lycée Peltier, collège et écoles • Evolution de la communication • Fibre optique • Marché entretien et maintenance informatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe de subventions en direction des associations pour le développement des actions culturelles • Partenariat avec l'association ciném'ham • Communication (affiches, bâches...) 	<ul style="list-style-type: none"> communication • Logiciels communication • Appareil photo • Caméra (salle du cinéma) • Cabine téléphonique
--	---	--

La ville de Ham joue pleinement son rôle en matière d'accès à la culture.

Une programmation culturelle avec 4 rendez-vous devenus incontournables qui s'inscrivent dans l'agenda culturel à l'Est de la Somme comme Délicourt en fête : le festival des arts de la rue en partenariat avec le collectif de la girafe, le festival des arts visuels sous un thème différent chaque année en partenariat avec des entreprises Hamoises, ou encore le festival de l'humour, Ham Fait rire et le salon des peintres et des sculpteurs.

En plus,

Le 16 février, le service culturel a proposé un concert «années 80» qui a attiré près de 150 personnes.

Puis le 25 Avril, du théâtre musical « Piaf et ses hommes », un programme riche.

Le service culturel lance aussi deux projets culturels participatifs durant l'année 2019. Le premier, intitulé « Les 4 saisons du Parc Délicourt », il s'agit de réaliser des photographies du parc durant chaque saison. Ce concours est lancé auprès des nombreux photographes amateurs.

Depuis 2018 un partenariat a débuté avec le PETR (Julien Robiquet) : mise à disposition du cinéma sur une semaine pour la résidence de troupes de théâtre en échange de 2 représentations d'une pièce (une scolaire, une tout public) à chaque mise à disposition. Ce partenariat continue d'évoluer (résidences prévues pour 2019). Un travail partenarial a été engagé avec les établissements scolaires : les chemins artistiques (architectes et PETR). En lien avec tous les niveaux scolaires et le festival

des arts visuels. Les commémorations et mises en valeur de la ville avec Etienne Vilt. Ce travail partenarial est appelé à se développer.

Le deuxième, customisation de la dernière cabine téléphonique que la ville a pu sauver et récupérer auprès de France Télécom avec l'aide d'un grapheur, Benjamin de Olivera. Cette cabine, une fois customisée sera déposée sur la place de la mairie, à l'image d'une colonne maurice, elle permettra d'afficher les manifestations hamoises, munie d'une antenne, elle favorisera la connexion internet, et à l'intérieur on y retrouvera un défibrillateur, qui pourrait se révéler utile.

Coût : 3500€

Enveloppe communication : 5 000€

Le service communication se développe via les réseaux sociaux, l'affichage et le site internet.

Renouvellement du matériel informatique : 9 000€

En 2019, un marché sera lancé pour l'entretien et la maintenance informatique. Afin de faciliter la communication entre les différents services, l'hébergement des boîtes électroniques devra être modifié et un agenda partagé sera mis en place.

Fibre optique : Somme Numérique annonce le déploiement de la fibre optique sur Ham pour 2024.

Il convient de signaler la fin de la participation de la Région sur le salaire de l'agent en charge du site Picardie en ligne, ce qui engendre une augmentation de la masse salariale.

Culture (Spectacles et autres) : 55 920€ soit + 42% par rapport à 2018.

3 – Cadre de vie, environnement, voirie et sécurité

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Participation au concours des Villes et Villages Fleuris • Concours "VILLE NATURE" • Opération "Nettoyage de la Ville" • Plan Communal de Sauvegarde : Constitution d'un Registre Communal • Transformateur décoré par la Fédération Départementale de l'Energie • Intégration des agents et du service espaces verts aux ateliers techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Fleurissement de la ville et plantation boulevard de la République • Acquisition de matériels de petits équipements • Elagage • Hydrants • EPI • Formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de matériels divers (broyeur d'accotement) • Communication par des panneaux signalétiques (éco pâturage, gestion différenciée...) • Parc Délicourt : mobilier + ruche pédagogique • Sirène d'alarme en mairie • Renouvellement du parc des extincteurs • Remplacement d'un véhicule (service bâtiment) • Création d'un dégrilleur • Réfection de la voirie • Rénovation éclairage public et géolocalisation • Illuminations de Noël • Vidéo surveillance • Extension du cimetière central et réfection du parking

En matière d'environnement et de cadre de vie, l'année 2019 sera l'année où les hamois récolteront les fruits de ce qui a été semé depuis 2014. Fini les dépôts sauvages, fini la végétation luxuriante dans les filets d'eau, fini les parcs et jardins négligés. Grâce à une nouvelle organisation, une nouvelle coordination, de nouveaux choix de fleurissement ou d'aménagement, les résultats sont visibles et conduisent à un changement radical des comportements.

Après le nouveau fleurissement route de Saint Quentin en 2017, puis de la rue Salvador Allende et le boulevard de Gaulle en 2018, 2019 sera marquée par un nouvel aménagement paysager du boulevard de la République à proximité du parc Délicourt. Un budget de 60 000€ sera consacré au fleurissement et à l'entretien des parcs. 25 000€ seront consacrés à la tonte des surfaces engazonnées et 30 000€ à l'élagage et l'abattage d'arbres en fin de vie.

La ville fera, à nouveau, appel au chantier d'insertion de la CCES 9 jours dans l'année.

Avec l'absence totale de traitement depuis 2014, le parc Délicourt accueillera une ruche pédagogique.

Le rond-point du collège Victor Hugo, rue Jean Moulin sera redessiné et, grâce au lycée Peltier, un élément de décoration y sera installé.

Le 25 mai 2019, à l'occasion du 173^{ème} anniversaire de l'évasion de Napoléon du château de Ham, la ville installera, en collaboration avec la ville de Saint Quentin et le Souvenir Napoléonien, une autre statue sculptée de Napoléon.

Une enveloppe de 100 000€ est prévue pour réaliser l'agrandissement du cimetière central et la réfection du parking attenant. Une réflexion est également en cours pour l'agrandissement du cimetière de Saint Sulpice. Des acquisitions foncières devraient se concrétiser dans les prochaines années.

Le renouvellement du parc automobile se poursuit en 2019 avec l'achat d'un véhicule pour le service bâtiment pour un montant de 25 000€.

Il en sera de même pour les EPI, gage de sécurité et de confort pour les agents. Il s'agit également de limiter les arrêts maladie et accidents de service.

Le parc des extincteurs sera renouvelé à hauteur de 35% pour un montant de 35 000€.

La rénovation de l'éclairage public se poursuit dans les rues Audinot, Clémenceau, des clercs, du Four, du Grenier à sel, Marchande, de Noyon, aux poulets, Saint Martin, Saint Maur, de la Victoire, pour un montant de 100 000€. 35 000€ seront consacrés à la géolocalisation des réseaux d'éclairage public. 25 000€ seront consacrés aux illuminations de Noël.

Une enveloppe de 100 000€ sera consacrée à la réfection de la voirie communale. Enfin, en matière de sécurité, nous poursuivrons l'installation de caméras de vidéo protection. Une enveloppe "vidéo protection" de 20 000 € est proposée pour 2019. L'installation d'une caméra boulevard de la république est prévue pour 9 420 €. Il s'agit d'une caméra à vison large qui permet de voir à gauche, en face et à droite en simultané, analogue à celle implantée sur la mairie. Le renouvellement du parc devra prendre en compte les travaux du centre-ville. Il convient de trancher entre l'extension du parc ou la poursuite du renouvellement.

La ville souhaite acquérir un eurolaser (5 045€) afin d'effectuer des contrôles vitesse dans l'objectif de réduire les vitesses excessives. Enfin, afin de garantir la sécurité corporelle des agents, l'acquisition de gilets pare-balle (2 122 € avec une garantie de 10 ans) s'avère nécessaire.

4 – Solidarité et logement

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la vacance des logements (0%) • Vente du logement sis 18 rue de Sorigny ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention au CCAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des logements communaux rue de Sorigny • Travaux dans les autres logements communaux • Logement d'urgence • OPAH

La ville poursuit ses efforts de création du « mieux vivre » pour les séniors. Les logements communaux, rue de Sorigny, vacants depuis des années et laissés à l'abandon, sont en cours de réhabilitation. Ils seront loués au cours du deuxième semestre 2019.

Afin de pouvoir faire face à des situations de précarité d'urgence liées à un accident de la vie : expulsion, séparation ou incendie, la ville fait le choix de réserver et d'équiper un logement communal.

Les locataires actuels du 18 rue de Sorigny ont fait part de leur souhait de racheter la maison. L'estimation des Domaines s'élève à 117 000€.

Dans le cadre d'une seconde Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la ville de Ham et la communauté de communes de l'est de la Somme mettent en œuvre des mesures d'accompagnement financières et techniques en direction des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs afin de lutter contre la vacance, d'améliorer les performances énergétiques des foyers et ainsi de contribuer à augmenter le pouvoir d'achat. Le cabinet INHARI assure des permanences chaque lundi en mairie afin d'aider au montage des projets.

Enfin, le budget du CCAS sera alimenté à hauteur de 35 000€ environ.

5 – Urbanisme

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Friche Wattelier • Ecole du diable • Viabilisation de terrains • Achat de parcelles (agrandissement cimetière) • Rachat du centre Saint Martin 	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction des documents d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Ilots Delorme/Liberté et Paix

Dans le domaine de l'urbanisme, la ville envisage le rachat des îlots rue de la Paix et avenue Delorme et Liberté. Les procédures sont longues. Ces projets peuvent être portés par un bailleur social ou privé.

Il est peu probable que le rachat de l'îlot de la Paix puisse avoir lieu cette année. Mais, l'étude de calibrage nécessite que des diagnostics soient réalisés rapidement (10 000€).

Les démarches d'acquisition du 4 boulevard de la Liberté (VNF) pourraient aboutir en 2019. Il faudra alors prévoir diagnostics, déconnexion des réseaux et démolition (40 000€).

La procédure de démolition du 17 avenue Delorme devrait enfin aboutir. Aux coûts de démolition, devrait s'ajouter la déconnexion des réseaux. Coût total : 120 000€.

En 2018, la ville a racheté la friche Wattelier et a entamé les démarches auprès des bailleurs sociaux. Pour le moment, aucun bailleur ne s'est positionné.

En 2019, devrait avoir lieu la viabilisation des terrains rachetés à l'OPSON.

L'achat d'une parcelle de terrain route de Saint-Quentin en vue de l'extension du cimetière est possible.

La ville envisage également le rachat du centre Saint-Martin. Le but est de le démolir et d'aménager cet espace en terrain à bâtir.

L'école du diable devait être vendue à l'association RESPECTH mais le projet de vente semble compromis. L'association ne souhaite plus acquérir le bien et des discussions ont été entamées pour un autre projet.

6 – Relation avec le personnel

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du tableau des effectifs, • mobilité interne des agents • Avancement de grade • Promotion interne 	<ul style="list-style-type: none"> • Masse salariale • Formations 	

Dans le domaine des relations avec le personnel, les dépenses seront en légère augmentation. Afin de récompenser les agents, qui réunissent toutes les conditions, des avancements de grade seront proposés. De même, un dossier sera présenté à la promotion interne. Par conséquent, le tableau des effectifs sera modifié et l'assemblée délibérante aura à se prononcer sur la création de nouveaux postes.

7 – Réussite éducative

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture d'une classe (école Marie Curie) • Ouverture de deux classes (école Jules Verne) • Accueil des élèves des communes de Offoy, 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) • Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) et sorties famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Tablettes numériques (CCES) • Tableaux blancs interactifs (CCES) • Mobiliers • Remplacement de la

Sancourt et Douilly	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la convention relative aux frais de scolarité avec la commune de Sommette Eaucourt • Convention avec la commune de Pithon (accueil nouveaux élèves) 	<ul style="list-style-type: none"> • La réforme des rythmes scolaires • Le lieu accueil enfants parents (LAEP) • Les demandes de dérogation • Le dispositif ULIS • Le dispositif d'accueil des moins de trois ans • La restauration scolaire et les circuits courts • Petit déjeuner • Permis citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> chaudière à l'école Jean Zay • Remplacement des clôtures (écoles Marie Curie et Jules Verne) • Classes supplémentaires (création, travaux ou structures modulables, achat ou location ?) • Demandes de travaux dans les écoles
---------------------	--	---	---

En matière d'éducation, M. L'Inspecteur de l'Education Nationale a informé la ville de l'intention de M. l'Inspecteur d'Académie d'ouvrir 2 postes à l'école Jules Verne et de fermer une classe à l'école Marie Curie. Une solution et un chiffrage pour permettre d'accueillir les 2 classes sont à l'étude.

Pour 2019, un montant identique à celui de 2018 sera alloué à l'éducation. La municipalité favorise ainsi les sorties scolaires (classes découvertes), le développement de l'aide aux devoirs pour tous (CLAS, 3 500€), le renouvellement du mobilier pour 20 000€, la sécurité, la réalisation de travaux divers (par exemple le remplacement de la chaudière à l'école Jean Zay pour 15 000€ ou encore le remplacement des clôtures aux écoles Marie Curie et Jules Verne pour 25 000€), en 2019, de nouveaux crédits permettront d'équiper l'ensemble des classes en Tableau Blanc Interactif (TBI) avec le soutien de la communauté de communes de l'Est de la Somme et de Somme Numérique. La ville se prépare aussi à l'arrivée de nouveaux élèves provenant des communes de Offoy, Douilly et Sancourt suite à la création du RPC à Monchy Lagache.

Avec la commune de Sommette Eaucourt, la ville accueillera ainsi les élèves de 4 communes, un nouveau RPC en gestation qui peut intéresser d'autres communes comme Pithon par exemple.

En juin, chaque élève de CM2 se verra offrir un dictionnaire. Des pourparlers sont en cours pour que la remise ait lieu dans les locaux de la caserne des pompiers. Une occasion pour les élèves de découvrir un nouveau métier.

2019 sera marquée par des actions autour du bien manger, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de l'accès au bio en partenariat avec l'agence régionale de santé des hauts de France.

L'Education Nationale, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2018-2022, a sélectionné les 4 écoles de la ville de Ham pour expérimenter le petit déjeuner à l'école. L'objectif du dispositif est de réduire les inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée. L'Education Nationale prendrait en charge 100% du coût.

Concernant les rythmes scolaires, une réflexion urgente est à mener. La ville a été alertée de la baisse du fonds de soutien aux activités périscolaires : l'aide de 90 € par enfant passe à 50 € soit une diminution de 45%.

Considérant la diminution annoncée des recettes, il convient de revoir les rythmes scolaires. Pour certaines écoles, un conseil d'école extraordinaire sera nécessaire. L'opération Permis citoyen sera reconduite en 2019.

8 – Développement économique, attractivité commerciale, tourisme et patrimoine

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • ED : Aménagement futur • Marché couvert : quel futur envisager ? (halle) • Création d'une zone franche en centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevage de l'orgue • Restauration du monument aux morts 1870 	<ul style="list-style-type: none"> • Commerces : appui au développement commercial : Achat de murs • Vente Hôtel-restaurant le France • Aménagement du centre-ville • Panneaux lumineux électroniques programmables • Tourisme : itinéraires de découvertes (panneaux), en concertation avec le pays ou la CCES. • Tourisme : Signalisation en entrée de ville (Monuments historiques) • Patrimoine (bâtiments communaux) : lancement d'un programme de protection et restauration des sites classés : • FISAC accompagnement des commerces

La commune accompagne également les acteurs économiques.

Les aménagements des entrées de centre-ville, (phase 1) qui doivent permettre de rehausser le « standing » et donc l'image de la ville, ont débuté en janvier 2019 par la rue Notre Dame. Le montant investi s'élève à près de 850 000€ auxquels il convient d'ajouter 30 000€ pour la mise en valeur de l'église par la lumière et 25 000€ pour les panneaux d'information lumineux.

La phase 2 n'est pas prévue avant 2020 voire 2021. (1 000 000 €)

L'hôtel -restaurant « Le France » a été vendu. L'ouverture est prévue en juin 2019. Les recettes d'investissement ont été abondées de 285 000€. La vente entraînera une diminution des recettes de fonctionnement sur les revenus locatifs. En effet, deux loyers étaient encaissés : Hôtel-restaurant et salle de danse.

Une enveloppe de 100 000€ sera réservée pour l'achat de murs commerciaux. Cette année encore, le dispositif du FISAC permettra aux commerçants d'embellir leur enseigne et de mieux accueillir... grâce à un accompagnement financier des collectivités et de l'état.

Une réflexion relative à la baisse de la taxe foncière pour les commerçants est engagée. La ville souhaite accompagner les commerçants et ainsi améliorer l'attractivité économique pour espérer attirer et accueillir de nouveaux acteurs.

De nouvelles surfaces de l'ex-ED seront aménagées, pour accueillir de nouvelles activités, notamment artisanales...une mission complémentaire a été commandée au bureau d'études VERDI.

Le marché couvert sera remplacé par un projet de halle. Suite à des échanges et des réunions avec les services de l'état, plusieurs lieux sont identifiés autour de la salle des fêtes. Madame Droussent (ABF) suggère de faire appel à un architecte programmiste afin d'étudier les différents emplacements en fonction des besoins exprimés, des structures existantes et du coût. La volonté d'avoir un projet de qualité pourrait remettre en cause l'objectif d'une utilisation à l'hiver prochain. La halle a vocation à accueillir le marché, mais aussi toutes autres activités économique, touristique, culturelle, et festive, qui puissent être abritées d'éventuelles intempéries ou d'un soleil trop agressif. L'estimation de ce projet s'élève à 500 000€. 70% de subventions pourraient être alloués.

Dans un but d'attractivité économique et touristique, un architecte, spécialisé en monuments classés, a été mandaté pour réaliser un diagnostic relatif à l'abbatiale Notre Dame pour un montant de 22 656 €. Un autre le sera prochainement pour le site du château.

Enfin, 40 000€ seront consacrés au relevage de l'orgue.

En effet, dans l'église, les températures, été comme hiver, ne sont pas appropriées. Soit il fait trop froid, soit il fait trop chaud.

L'orgue a été construit en 1950 par les allemands après la seconde guerre mondiale. Un premier relevage a été réalisé en 1991. Il est donc urgent de procéder au nettoyage complet de celui-ci, plus communément appelé « le relevage ». En principe, le relevage s'effectue tous les 20 ans. L'accumulation de poussière altère la sonorité. Le nettoyage constitue un important et minutieux travail avec 2136 tuyaux qu'il faut descendre un à un, clavier par clavier. Après le nettoyage, il faudra le remonter et le réaccorder. Des subventions seront sollicitées à la CCES, la Région, le Département, aux Amis de l'Orgue, la paroisse, le Lions club, la DRAC, la fondation du patrimoine...

C/ La stratégie financière 2019

1- Les orientations en matière de recettes en 2019

➤ FONCTIONNEMENT

Les taux liés à la fiscalité directe seront identiques en 2019 à ceux votés depuis 2014. Le dynamisme des recettes fiscales de la commune dépendra, par conséquent, de la revalorisation des valeurs locales. Selon le projet de loi de finances, il semblerait que, de 2018 à 2020, l'Etat indexe les bases sur l'inflation.

Comme indiqué en première partie, la réforme de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir de conséquences sur le budget de la ville de HAM. Il est juste, pour le moment, difficile de préciser par quel biais sera compensée la perte.

Rappel des taux :

-taxe d'habitation	20,38%
-taxe foncières sur les propriétés bâties	10,56%
-taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,52%
-Contribution Foncière des Entreprises	13,18%

Diminution des recettes :

- Aides de l'Etat relatives au contrat d'avenir
- Aides de la Région relatives au site Picardie en ligne
- Diminution du fonds de soutien pour les activités périscolaires

Augmentation des recettes :

- Augmentation des revenus locatifs attendue au cours du deuxième semestre 2019 dans le cadre des locations des 4 logements réhabilités rue de Sorigny.

L'excédent de fonctionnement reporté à l'article OO2 s'élève à 1 149 079 €

➤ **INVESTISSEMENT**

Le solde d'exécution reporté à l'article OO1 s'élève à 1 984 755 €

Les restes à réaliser indiqués ci-dessous seront inscrits au BP 2019.

RECETTES		
024	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
		Cession foncier restaurant Le France
		285 000,00 €
		285 000,00 €
		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
	1311	Etat : FSIPPL autre aménagement des espaces publics-revitalisation du CV
	1311	606 100,00 €
	1311	FNADT revitalisation rénovation 4 logements rue de Sorigny
	1311	172 664,00 €
	1311	DETTR vidéosurveillance
	1311	6 520,00 €
	1311	DETTR Maison des assistantes maternelles
	1311	3 384,00 €
	1311	Etat ancienne réserve parlementaire revitalisation du CV
	1311	10 000,00 €
	1311	Etat étude de calibrage des îlots parcelles AD 200+201
	1311	21 168,00 €
	1311	DETTR Déacteurs de fumée salle des fêtes
	1311	4 137,00 €
	1311	DETTR mobilier : tables et chaises écoles
	1313	2 655,00 €
	1313	Département : revitalisation 4 logements rue de Sorigny
	1318	56 430,00 €
	1318	Mécénat fresque et plan Parc Delicourt
	1318	5 900,00 €
		FAFA bancs de touche terrain de football
		3 100,00 €
	TOTAL	
		1 177 058,00 €

Des demandes de subventions seront déposées pour tous les projets éligibles à des financements institutionnels. C'est, à ce titre, que des dossiers DETR ont été déposés fin février en sous-préfecture. En fonction des projets envisagés, d'autres subventions seront sollicitées (DRAC, LEADER Gal, amendes de police, FSIL....).

Les principales demandes :

- Parking du cimetière (DETR et amendes de police)
- Acquisition de mobiliers et matériels de cuisine (DETR)
- Hébergement d'urgence (DETR)
- Mise en conformité sécurité incendie (DETR)
- Sécurisation des établissements scolaires (DETR)
- Extension espace Emile Luciani (DETR, contrat de ruralité, CAF)
- Travaux urgents sur la toiture et murs de l'église (DRAC)

2 - Les orientations en matière de dépenses en 2019➤ **FONCTIONNEMENT**

Les charges à caractère général (chapitre 011) constituent un poste de dépenses

important pour la ville de HAM. Elles représentent environ 30% des dépenses de fonctionnement.

- Les fluides et frais de télécommunication
- Les fournitures d'entretien, de petits équipements, de voirie, administratives, scolaires et autres fournitures pour la réalisation de menus travaux...
- Les contrats de prestation de service, d'assurance...
- La maintenance
- Les fêtes et cérémonies
- Les transports collectifs

Les charges de personnel (chapitre 012) constituent, quant à elles, le plus important poste de dépenses de la section de fonctionnement. Elles représentent plus de 43%. Aucun départ à la retraite n'est prévu en 2019. La masse salariale augmentera naturellement avec l'évolution obligatoire des agents. Des avancements de grade seront proposés.

Le personnel communal est composé, à ce jour, de 63 agents soit 1 emploi fonctionnel, 45 titulaires à temps complet, 6 titulaires à temps non complet, 7 non titulaires, 2 contrats d'apprentissage, 2 parcours emplois compétences.

Chapitre 042 : le montant des amortissements s'élève à 565 800,75 € (2018)

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 8,8% des dépenses de fonctionnement.

- indemnités et cotisations des élus
- Subventions versées

Les charges financières (chapitre 66) représentent 1% des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit des intérêts des emprunts.

➤ INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser indiqués ci-dessous seront inscrits au BP 2019.

DEPENSES			
204	20422	IMMobilisations incorporelles OPAH subventions aux propriétaires	46 000,00 € 46 000,00 €
		IMMobilisations corporelles	405 037,00 €
	21318	DéTECTeurs de fumée salle des fêtes	19 858,00 €
	2135	Solde maison des assistantes maternelles	16 338,00 €
	2151	Travaux de voirie	92 321,00 €
	2152	Signalisation horizontale et verticale	220,00 €
	2158	Solde déconnexion des eaux pluviales (SIVU assainissement)	233 220,00 €
21	2158	Remplacement chaudière Ecole Dolto	3 257,00 €
	2158	Remplacement radiateurs Ecole Victor Hugo	19 986,00 €
	2183	Ordinateur portable Ecole Marie Curie	594,00 €
	2183	Scanner Brother compta	369,00 €
	2188	Mobilier durable écoles maternelles	495,00 €
	2188	Buts et bancs de touche terrain football	17 460,00 €
	2188	Téléviseur Cinéma	495,00 €
	2188	Aspirateur Dorsal	424,00 €
		IMMobilisations en cours	1 174 702,00 €
23	2313	Réhabilitation de 4 logements rue de Sorigny	257 632,00 €
	2313	Aménagement local poubelle	92,00 €
	2313	Extension Espace Emile Luciani	9 720,00 €
	2315	Aménagement des espaces publics revitalisation CV - phase 1	892 678,00 €
	2315	Réfection parking cimetière principal	6 000,00 €
	2315	Extension cimetière principal	8 580,00 €
		TOTAL	1 625 739,00 €

La commune de HAM poursuivra sa politique privilégiant les investissements programmés dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et ceux subventionnés et/ou nécessitant des mises en conformité.

Les principales dépenses d'investissement prévues pour 2019 sont les suivantes :

- REVITALISATION DU CENTRE BOURG
 - Réhabilitation de 4 logements rue de Sorigny
 - Acquisition des Ilots DELORME et PAIX
 - Aménagement des espaces publics
 - Aménagement de l'ex ED
 - Halle de marché
- ECOLES
 - Remplacement de la chaudière de l'école maternelle Jean Zay qui a plus de 30 ans
 - Remplacement, pour des raisons de sécurité, de la clôture à l'école Marie Curie et Jules Verne
 - Pose de rideaux occultants ignifugés, acquisition de tablettes, TBI, de chaises et de tabourets,....
- MAIRIE
 - remplacement d'ordinateurs obsolètes, acquisition de divers équipements informatiques et refonte du site internet
 - Remplacement de la chaudière
- SALLE DES FETES :
 - Réfection des sanitaires
- STADE MUNICIPAL :
 - Diagnostic structure de la tribune
- CIMETIERE DE HAM
 - Extension du cimetière principal sur l'emplacement de l'ancien square Henri

Dunant

- Le parking latéral longeant le boulevard de la liberté étant trop étroit, il est prévu de refaire le parking et le trottoir sur une portion de plus de 100 mètres
- Restauration du monument aux morts de la guerre de 1870
- **ESPACE EMILE LUCIANI :**
- Création sur l'arrière du bâtiment d'une extension destinée à devenir un point de chauffe
- **SERVICES TECHNIQUES**
- Remplacement d'un véhicule au service bâtiment
- Acquisition de machines et matériels divers
- Programme annuel de travaux de voirie à hauteur de 100 000 €
- Programme de rénovation de l'éclairage public à hauteur de 100 000 €

Article 1641 : Le remboursement de l'emprunt Caisse d'Epargne de 214 000€ destiné à avancer la TVA du projet d'aménagement des espaces publics interviendra en 2019.

3 - Des résultats et un encours de dette qui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité

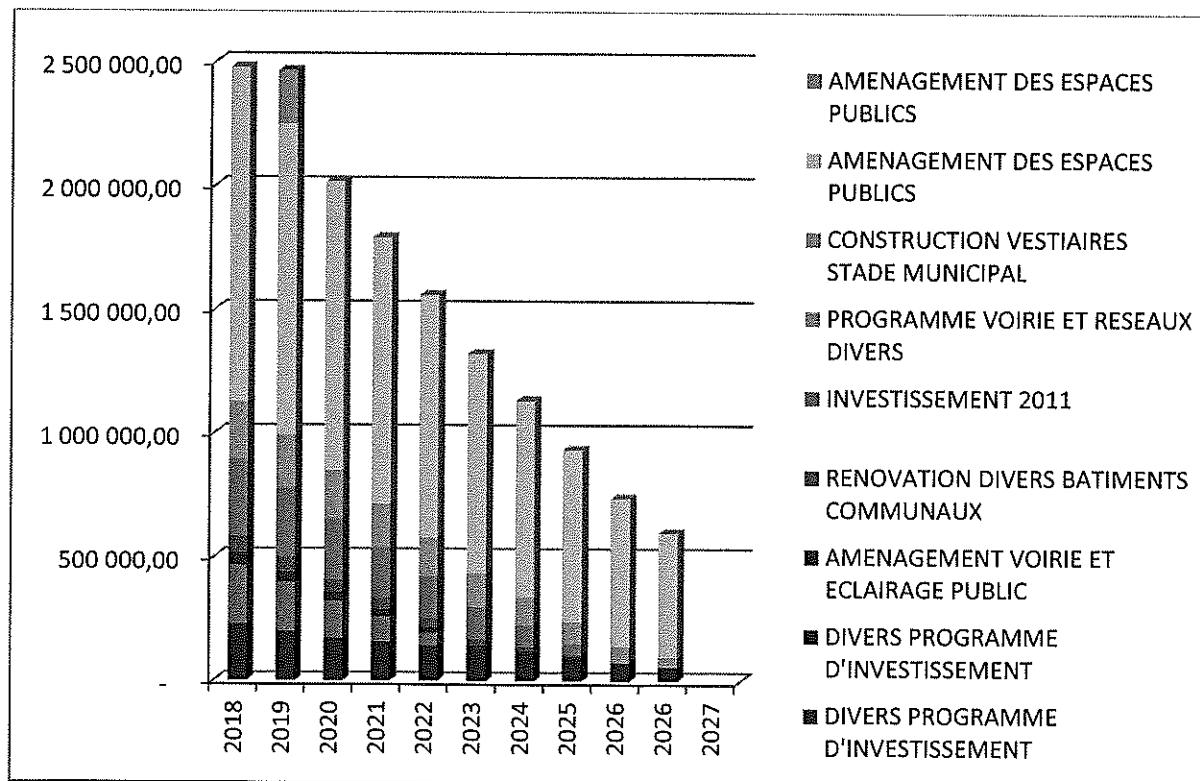
Présentation des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2014 à 2018.

		2014	2015	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice N	199 179,87	5 084,26	57 592,57	362 914,69	58 319,46
	Résultat reporté exercice N-1	586 471,37	785 651,24	670 252,81	727 845,38	1090760,07
	Résultat cumulé	785 651,24	780 566,98	727 845,38	1 090 760,07	1 149 079,55
INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice N	335 952,00	373 876,98	240 461,58	2 013 831,72	241 198,92
	Résultat reporté exercice N-1	54 697,81	390 649,81	16 772,83	257 234,41	2225954,51
	Résultat cumulé	291 254,13	16 772,83	257 234,41	2 271 066,13	1 984 755,59
	Restes à réaliser Dépenses	519 516,00	312 487,00	315 046,00	284 682,00	1 625 739,00
	Restes à réaliser Recettes	164 600,00	185 400,00	2 538 512,00	70 715,00	1 177 058,00
	Besoin de financement investissement (1068)		110 314,17			
	Excédent de fonctionnement		670 252,81			
	Excédent d'investissement		16 772,83			

Présentation détaillée jusqu'en 2020 du capital restant dû pour les emprunts contractés par la commune de HAM

OBJET	DATE DE FIN	CAPITAL INITIAL	CRD 2018	CRD 2019	CRD 2020
DIVERS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	01/02/2019	182 176,58	30 840,44	16 815,13	
DIVERS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	01/07/2029	371 213,36	197 421,50	185 225,58	173 029,66
DIVERS	01/06/2022	600 000,00	240 339,08	196 599,80	150 796,03
AMENAGEMENT VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	01/08/2025	87 500,00	49 304,30	43 468,63	37 484,51
RENOVATION DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	01/08/2025	112 500,00	63 391,38	55 888,40	48 194,54
INVESTISSEMENT 2011	25/01/2025	550 000,00	316 076,55	282 355,68	247 124,11
PROGRAMME VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	25/11/2027	200 000,00	148 229,37	136 336,31	123 871,88
CONSTRUCTION VESTIAIRES STADE MUNICIPAL	25/11/2029	100 000,00	82 815,97	76 802,69	70 640,89
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	25/11/2032	1 439 000,00	1 348 921,19	1 258 037,99	1 166 343,22
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	25/02/2019	214 000,00		214 000,00	
		3 856 389,94	2 477 339,78	2 465 530,21	2 017 484,84

Trajectoire à l'horizon 2027 de l'encours de dette



Cette représentation n'intègre pas les éventuels emprunts qui pourraient être contractés à plus ou moyen long terme (Emprunt pour la construction d'une unité de décarbonatation par exemple).

III – LES ORIENTATIONS 2019 ET LA STRATEGIE FINANCIERE **(Budget annexe eau potable)**

Projet de compte administratif 2018

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
O11 Charges à caractère général	4 966,64	70 Produits des services
O42 Opérations d'ordre	70000,00	O42 Opérations d'ordre
		002 Résultat reporté
	74 966,64	101 887,59

Excédent de l'exercice 2017

26 920,95

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
O40 Opérations d'ordre	1 980,68	040 Opérations d'ordre
20 Frais d'études	9 056,00	001 Solde d'exécution reporté
23 Immobilisations en cours	00,00	
	11 036,68	218 932,63

Excédent de l'exercice 2017

207 895,95

Les restes à réaliser indiqués ci-dessous seront inscrits au BP 2019

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	RESTES A REALISER HT
DEPENSES			
20	2031	IMMobilisations incorporelles Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de décarbonatation des eaux potables	39 409,00 €
		TOTAL	39 409,00 €

La ville envisage la construction d'une unité de décarbonatation. En effet, l'étude menée par le cabinet VERDI, maître d'œuvre désigné, a confirmé l'utilité d'une telle construction. L'estimation du coût des travaux s'élève à environ 800 000€ HT. Pour financer ce projet, il est proposé d'emprunter la totalité de la somme. Il convient de préciser que la ville devra avancer la TVA. Par conséquent, environ 200 000€ (fonds propres) seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Le bureau d'études a rédigé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et le marché sera lancé courant 2019.

Le prix de l'eau augmentera de 0,19€ par m³ pour compenser les nouvelles charges d'exploitation. Un calcul est en cours afin de connaître l'impact financier si la ville prend en compte l'investissement dans l'augmentation du prix de l'eau.

Pour mémoire, le prix actuel de l'eau s'élève à 0,22€.

Attention : Toutes les données 2018 issues de notre comptabilité n'ont pas encore été rapprochées avec celles de la trésorerie. Il se pourrait, par conséquent, qu'il y ait quelques petits changements lors de la présentation du budget primitif.